Les Nouvelles de Lanrigan

Edition n°105

Juillet 2026



Mairie de Lanrigan

Ouverte les mardi et vendredi de 14h à 17h 02 99 73 01 85 **mairiedelanrigan@orange.fr**

www.lanrigan.fr **https://www.facebook.com/Lanrigan**

Permanence du Maire : chaque 1er samedi du mois 9h-11h ou sur rendez-vous.

Le Mot du Maire

Cette année 2026 est peut-être le début d'une nouvelle ère dont nous avions les prémices depuis quelques années. Les fortes pluies de l'hiver dernier, les trois épisodes caniculaires dépassant la barre des 40°C doivent nous faire prendre conscience que les saisons de nos régions dites tempérées du siècle dernier sont derrière nous. Nous souffrons de ces chaleurs extrêmes ; je pense aux enfants, aux malades, aux personnes âgées, aux personnes vulnérables où la climatisation devient indispensable dans les structures qui les accueillent. Cette climatisation n'est qu'un pansement parmi tant d'autres pour pallier au manque de discernement que nos politiques et nous, citoyens, avons depuis de nombreuses années. Les scientifiques nous alertent depuis 50 ans et Jacques Chirac en 2002 disait « Notre maison brûle et nous regardons ailleurs ». Pendant ce temps, l'État continue de regarder ailleurs et prend des décisions et orientations budgétaires qui vont à l'encontre de cette situation. Il divise par 2,5 fois les dotations du Fond Vert destinées aux politiques de transitions écologiques des territoires. La Cour des Comptes dans son rapport de 2025 souligne que les politiques nationales sont incompatibles pour réduire les pressions sur la biodiversité, améliorer la protection des écosystèmes et accroître leur contribution au bien être humain. Les stress thermique et hydrique ont des répercussions sur la vie animale et végétale que ce soient dans notre environnement mais aussi dans l'activité agricole. 9127 tonnes d'animaux morts, principalement des volailles nous dit la Ministre de l'agriculture, c'est plus de 5 millions d'animaux morts (c'est plus parlant) pendant ces périodes caniculaires en France et la Bretagne Romantique n'est pas épargnée. La baisse des rendements céréaliers et fourragers engendre aussi des difficultés économiques pour nos agriculteurs, sans compter sur un contexte mondial où l'énergie fossile devient un enjeu économique majeur. Ce gaz, ce pétrole et ce charbon qui nous ont amené à plus 2°C aujourd'hui et qui nous amènera à plus 4°C si nous ne faisons rien, nous conduiront à une faillite économique et environnementale. Les plus pauvres, les plus précaires et les classes moyennes seront les premiers impactés et paieront le prix fort de ce dérèglement climatique. Aujourd'hui, c'est notre souveraineté alimentaire et énergétique qui se joue. Si nos enfants et nos petits-enfants veulent continuer à vivre avec les ressources nécessaires sur une terre hospitalière, nous devons agir vite, avant de subir, pour au moins atténuer ce réchauffement climatique et pouvoir s'adapter à un mode de vie qui sera forcément différent que celui que nous vivons à l'heure actuelle.

Dans l'édito du Petit Journal du mois d'octobre 2025, je vous informais d'un projet d'implantation d'un pylône de radiotéléphonie mobile et qu'un dossier d'information était consultable en mairie. Le conseil municipal a voté défavorablement à l'unanimité sur ce projet, pour des raisons de proximité avec un autre pylône qui a une vocation de mutualisation et d'un cône de vue avec les habitations et le château soumis au règlement des Bâtiments de France. Le cahier de doléances mis à disposition en mairie, n'a pas reçu de contributions des lanriganaises et lanriganais ce qui a renforcé la décision du conseil municipal. Une déclaration préalable de travaux a tout de même été déposé par la société Bouygues Télécom où j'ai bien entendu donné un avis défavorable. Cette dernière a donc décidé de déposer une requête en annulation de l'arrêté défavorable auprès du Tribunal Administratif. La commune a donc été obligé de prendre un cabinet d'avocats pour défendre ses intérêts. La condescendance de cette société vis à vis d'une petite commune, valable aussi à d'autres collectivités, se confirme et conduit à un rapport de force au lieu d'être dans un état d'esprit constructif et de concertation.

Je vous invite à retenir le samedi matin 3 octobre 2026 afin d'inaugurer et de commémorer sur le terrain communal, la plaque du souvenir en l'honneur des combattants lanriganais « Morts pour la France » ainsi que le panneau d'interprétation en l'honneur de deux résistants lanriganais.

Je vous souhaite un été moins chaud et moins sec pour le bien-être de tous. Sébastien Delabroise

Table des matières

Le Mot du Maire	2
Conseil municipal du 31 Mars 2026	3
Conseil municipal du 15 Avril 2026	4
Conseil municipal du 27 Mai 2026	6
Conseil municipal du 5 Juin 2026	7
Informations Diverses	7
Lanri'Gallo / Le Coin du Jardinier / Agenda	8

Conseil municipal du 31 Mars 2026

Budget Communal – Compte Financier Unique 2025

INVESTISSEMENT

Recettes + 58 664 €		Dépenses - 68 155 €	
Fonds de Concours - CCBR	24 902 €	SFIL - Emprunt	9 620 €
Subvention Aire de Jeux /MSA	5 000 €	Effacement de Réseau Ville Basse	44 782 €
FCTVA - Etat	1 629 €	Attribut° compensat° CCBR Voirie & PLUi	3 256 €
Attribut° de compensat° investment	1 034 €	Bâtiment Communal	5 023 €
Divers	1 099 €	Eclairage Public Rosais	1 049 €
Report Excédent de Fonctment	25 000 €	Ordinateur Mairie	1 407 €
		Portail Cimetière	3 018 €

FONCTIONNEMENT

Recettes + 115 890€		Dépenses - 82 963 €	
Impôts et Taxes	41 735 €	Dépenses Générales Eau-Elect-Téléphone	18 342 €
Dotat°/Participat° Etat	57 698€	Charges courantes écoles, espaces verts, ..	17 233 €
Locat° salle/logement communa	14 272 €	Charges Personnel-Elus	38 209 €
Divers	2 185 €	Aides Sociales-Subventions	4 775 €
		Charges diverses	4 404 €

Vote des taux des Impôts directs locaux communaux

Les taux d'imposition restent inchangés. Pour rappel, ils sont les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 35,58 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 46,29 %
- Taxe d'habitation (TH) : 11,85 %

Subventions aux associations

Sur sollicitation du Comité des Fêtes, un soutien financier est demandé pour le Noël des Enfants. Après discussion, le Conseil municipal décide d'accorder au Comité des Fêtes et aux Z'Amuzous une augmentation de leur subvention.

Après un rappel du choix des critères pour l'attribution de subventions aux associations et un état des lieux des aides versées l'année passée, les nouvelles subventions pour l'année 2026 sont listées ci-dessous :

Associations	**Subventions 2025 versées**	**Subventions 2026**
Le Comité des fêtes de Lanrigan	200 € (avec supplément de 20€ par pers. + de 60 ans	350 € (avec supplément de 20€ par pers. + de 60 ans
Les Z'Amuzous de Lanrigan	200 €	350 €
Association de Chasse La Lanriganaise	150€	138 €
Comice Agricole Combourg	- €	105 €
FNATH	15€	15 €
Secours Populaire	15 €	15 €

Projet Citoyen Aire de Jeux – Plan de financement et Devis

Suite à la recherche de financements complémentaires, le Conseil Municipal valide le plan de financement retenu. Pour rappel, le devis MECO pour le Parcours BMX et VTT était de 8 736,00 € HT et pour le devis PROLUDIC (Aire de Jeux) un prix de 38 573,14 € HT.

Nature des dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Parcours BMX et VTT	8 736,00 €	Aides Publiques		
Aire de Jeux	38 573,14 €	Agence Nationale du Sport	8 490,00 €	17,94
		Conseil Départemental	7 767,23 €	16,42
		MSA	5 000,00 €	10,57
		Autofinancement		
		Fonds propres	26 051,91 €	55,07
		Emprunts		
TOTAL	**47 309,14 €**	**TOTAL**	**47 309,14 €**	**100**

Acquisition de terrain à bâtir

Les propriétaires des parcelles A219 et A220 souhaitent remettre leur terrain en vente à la Commune. Le Conseil Municipal a émis une proposition tarifaire.

Délégation de l'exercice du droit de préemption urbain

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal relève d'une compétence exercée par la Communauté de Communes. De ce fait, elle est compétente de plein droit de préemption urbain (DPU).

Le DPU permet à une collectivité d'acquérir par priorité un bien mis en vente, pour la réalisation d'un projet d'urbanisme ou d'intérêt général. En effet, lors d'une vente de bien immobilier, sur le périmètre concerné, le notaire doit adresser une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) à la commune sur laquelle se situe le bien en question.

Sur sollicitation, le Maire peut exercer ce droit de préemption sur son territoire communal sans passer par la Communauté de Communes. Le Conseil Municipal valide cette sollicitation et autorise le Maire a exercé ce droit.

Budget Communal - CFU

Suite à des difficultés informatiques rencontrées par la Trésorerie, le CFU est remis au vote.

Le Conseil Municipal valide les résultats indiqués à l'unanimité.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Avis

La commune de Lanrigan est consultée pour avis sur le projet de modification n°1 du PLUi.

La procédure de modification de droit commun vise à :

- Rectifier des erreurs matérielles parmi lesquelles le reclassement de parcelles en zone urbaine, en zone agricole, en zone naturelle forestière, ou encore l'actualisation des zones humides délimitées
- Renforcer la règle de préservation des zones humides
- Clarifier la rédaction de certaines règles et ajuster celles sur l'aspect extérieur des constructions ou clôtures,
- Alléger les règles sur les récupérateurs d'eau
- Adapter ponctuellement certains emplacements réservés et identifier des éléments patrimoniaux
- Identifier de nouveaux bâtiments susceptibles de changer de destination
- Restreindre les projets photovoltaïques au sol en zones agricole et naturelle, uniquement aux sites dégradés,

Le Conseil Municipal a pris connaissance et émet un avis favorable à cette modification.

Pour information, à ce jour, la Commune de Lanrigan n'est pas concernée.

Renouvellement des commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D)

En début de chaque mandat, une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D) est constituée. La CCID évalue les biens imposables et assure un suivi régulier des changements affectant les propriétés bâties et non bâties. Les membres pré désignés seront choisis par la Direction Générale des Finances Publiques au nombre de six titulaires et six suppléants :

Titulaires		**Suppléants**	
ARNAL Bruno	HAMON Marc	COUBOULIC Tanguy	LEMUR David
BLANCHARD Nicolas	HAREL Jean	COUVERT Lionel	LEPRIZÉ Christophe
COTARD Grégory	JARNOUEN Cédrick	DELAUNE Eric	LERAY Marcel
DELAUNE Claude	MORTAL Gilles	FOURNIER Gilles	QUESNEL Corinne
GAUTIER Pierre	ROUSSELOT Joseph	LAVOLLEE Christophe	SIRET Aurélie
GENU Thierry	SERRÉ Anita	GUILLOIS Jean	ZEMB Patricia

Désignation Commission de contrôle de la liste électorale

Les nouveaux membres de la commission sont :

- Mme Irina COTARD, conseillère municipale, en tant que membre de la commission de contrôle de la liste électorale ;
- M. Jean HAREL en tant que délégué du Tribunal de Grande Instance ;
- M. Joseph ROUSSELOT en tant que délégué de l'Administration ;

Projet éolien citoyen de Lanrigan : avis sur le projet dans le cadre de la consultation publique

Pour rappel, une consultation publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société LANRIGAN DANS L'VENT en vue de créer un parc éolien sur la commune de Lanrigan se déroule du 24 mars 2026 au 24 juin 2026. L'affichage est réalisé par la commune de Lanrigan et les communes situées à 6 km du projet.

Le projet éolien de Lanrigan représente une **opportunité majeure** pour le territoire, en phase avec les objectifs du PCAET, les engagements de la CCBR en matière de transition énergétique, en cohérence avec les orientations nationales et européennes.

Pour rappel, les retombées financières estimées pour l'implantation 3 éoliennes de 5 MW sont :

Communauté de Communes:	*Département:*	*Communes:*
IFER: 63 825 €/an (part total 50%) CFE: 16 733 € /an (taux 26,56%) TF: 338 €/an (taux à,75%)	IFER: 38 295 €/an	IFER: 25 530 €/an TF: 16 011 €/an

Soit un total de 160 732 € de retombées fiscales directes. Une convention servitude de chemins ruraux de 15 000 €/an et des mesures d'accompagnement de 15 000 €/an sont prévues dans le cadre du projet.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis. Au regard des éléments présentés, le Conseil Municipal émet un **avis favorable** (7 pour ; 0 contre, 1 abstention, Mme Magali COUVERT n'a pas pris part au débat et au vote) sous réserve :

- De la bonne application des mesures compensatoires et du suivi écologique pour préserver l'environnement.
- Du suivi rigoureux des paramètres techniques pour limiter les nuisances.
- De la poursuite de la concertation avec les acteurs locaux et les citoyens.

Vente de la débroussailleuse

Après tirage au sort entre les 2 potentiels acheteurs, la débrousailleuse est vendue à Mr Christophe Leprizé.

Conseil municipal du 27 Mai 2026

Désignation d'élu(e)s municipaux aux commissions thématiques intercommunales

Afin de représenter la Commune de Lanrigan aux Instances de la Communauté de Communes, les élus sont invités à se répartir sur les différentes commissions de la Communauté de Communes. La répartition se fait comme suit :

Commission Culture	Irina Cotard, Philippe Siret
Commission Petite enfance, enfance et jeunesse	Aurélie Blanchard, Irina Cotard
Commission Finances	Sébastien Delabroise
Commission Transitions écologiques, PAAT et mobilités	Aurélie Blanchard, Raymond Ravet
Commission Tourisme	Magali Couvert, Viviane Foucout
Commission des Solidarités	Viviane Foucout, Philippe Siret
Commission Habitat et urbanisme	Bruno Arnal, Sébastien Delabroise
Commission Voirie	Bruno Arnal, Thierry Genu
Commission Eau et assainissement	Bruno Arnal
Commission Bâtiments et animation sportive	Karine Lemur, Christophe Leprizé
Commission Numérique	Karine Lemur
Commission GEMAPI	Sébastien Delabroise, Raymon Ravet
Commission CCID	Aurélie Blanchard, Viviane Foucout

Projet d'installation de plaque du Souvenir Français et d'un panneau d'interprétation en hommage à deux résistants lanriganais

Trois devis ont été présentés au Conseil Municipal pour le projet d'installation de plaque du Souvenir Français et d'un panneau d'interprétation en hommage à deux résistants lanriganais.

Sont retenus :

- Devis Entreprise JEZEQUEL : 1 610,40 € TTC pour la Réalisation de panneaux d'interprétation
- Devis Atelier CVDC : 209,20 € TTC pour l'Aérogommage et la peinture d'une plaque en fonte
- Devis Bretagne Emaillage : 539,40 € TTC pour la fourniture d'une plaque émaillée

Conseil municipal du 5 Juin 2026

Sénatoriales. Élection des délégués et suppléants

Sont élus :

- Sébastien Delabroise comme titulaire
- 1er suppléant Bruno Arnal, 2ème suppléante Karine Lemur, 3ème suppléant Philippe Siret

Informations Diverses

Navettes Estivales



Pensez-y !

Les Navettes Estivales 2026, reprennent la route du 6 juillet au 28 août 2026 !

La Communauté de communes Bretagne romantique relance ses Navettes Estivales, un service de transport **gratuit** ouvert aux habitants comme aux visiteurs.

À destination de Combourg, ces navettes desservent l'ensemble des 24 communes du territoire et permettent de se rendre facilement au centre-ville, au cinéma, au centre aquatique Aquacia, à l'hôpital Saint-Joseph, aux commerces ou encore à la gare SNCF.

Pour profiter des navettes estivales, réservez votre trajet en amont.

Pour ça, rien de plus simple, rendez-vous :

- Sur le site internet : navettes.bretagneromantique.fr

Réservation la veille avant 17h et annulation jusqu'à 10h

- Par téléphone : 02 99 45 23 45

Réservation la veille avant 17h00 (du lundi au vendredi)

Mardi et vendredi

LIGNE 4	Départ	Retour
Cuguen (Église)	13h40	18h15
Lourmais (Église)	13h50	18h05
Trémeheuc (La croix verte)	13h55	18h00
St-Léger-des-Prés (Mairie)	14h05	17h50
Lanrigan (Mairie)	14h10	17h45
Dingé (Église)	14h20	17h35
Combourg (Bd du Mail - Foyer municipal)	14h30	17h25
Combourg (Avenue de la Libération)	14h35	17h20
Combourg (Piscine)	14h40	17h15
Combourg (Gare)	14h45	17h10
Combourg (Centre Hospitalier Saint-Joseph)	14h50	17h05

Le Solidaribus

Présent à Dingé

Salle municipale
2 rue du Canal
Horaires : de 11h à 12h30

Les jeudis 2 et 30 juillet, 27 août, 24 septembre, 22 octobre, 19 novembre et 17 décembre 2026

Prise de RDV au
02.90.02.78.83
solidaribus@spf35.org

Le Solidaribus du Secours populaire

Présent à Cuguen

Local foot au terrain de foot
Le Petit Mesnil
Horaires : de 14h à 15h

Les jeudis 2 et 30 juillet, 27 août, 24 septembre, 22 octobre, 19 novembre et 17 décembre 2026

Agenda

 **à 10h30**	**Fête de l'Assomption** Messe à la Chapelle de Land'huan
	**Commémoration Résistants et Morts pour la France** *Salle André Leray*
 avec **les Z'amuzous**	**Sortie Restaurant Tête de Veau à la Drolonnerie** *Réservation auprès de Janine Buan*
 **à 19h** avec **les Z'amuzous**	**Soirée Châtaignes à l'Harassoire**
 **à 12h30**	Les Classes  et  *Infos dans le prochain n°*
 	**Noël des Enfants**

Le Coin du Jardinier

NOUVELLE RUBRIQUE !



Lanri'Gallo

Fet-ti don chaod anet, le soulai tape dus !

Il fait chaud aujourd'hui, le soleil tape fort !

Triple Gallo, la nouvelle série de vidéos ludiques de Galoweb pour découvrir la langue gallèse !
https://www.galoweb.bzh/Triple-gallo_...



L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !

Journée Défense et Citoyenneté

270 Lanrigan. Dépôt Légal TGI octobre 1998

Édité par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique